



AVIS AUX ACTIONNAIRES

Vente des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon non réclamées à la suite de la conversion des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP) Casino, Guichard-Perrachon en actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon.

En vertu des dispositions de l'article L 228-6 du Code de commerce, le Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon réuni le 19 mai 2009 a décidé de faire procéder à la vente, sur NYSE Euronext Paris, des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon non réclamées dans le cadre de la conversion des actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP) Casino, Guichard-Perrachon en actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon, décidée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires et l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote de Casino, Guichard-Perrachon le 19 mai 2009.

La vente de ces actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon aura lieu à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la présente publication.

Les ayants droit à ces titres sont en conséquence invités à faire valoir leurs droits auprès de BNP Paribas Securities Services (Immeuble Tolbiac 75450 Paris Cedex 09), pendant ce délai de deux ans à l'issue duquel ils ne pourront plus prétendre qu'à la répartition en numéraire du produit net de la vente des actions ordinaires Casino, Guichard-Perrachon non réclamées.

Les fonds correspondants seront tenus à la disposition des ayants droit pendant un délai de dix ans dans un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas Securities Services et, ensuite, pendant un délai de vingt ans dans un compte ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil d'Administration